

APPELS A PROJETS

Résidence de journaliste

Communauté de communes du pays d'Ancenis

2021

Date limite dépôt des dossiers : 4 juillet 2021

Cahier des charges

A l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC des Pays de La Loire), la Communauté de Communes du pays d'Ancenis (COMPA) souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

1. LA RESIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

Qu'est-ce qu'une résidence de journaliste ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période de 3 mois, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents publics du territoire.
- La résidence se construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ culturel, social ou éducatif.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.

Les objectifs :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

Attendus communs des résidences :

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes ;
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférence, débats, échanges...

Publics bénéficiaires

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, animateurs, médiateurs, familles ;
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

Modalités de mise en œuvre

Durée de la mission : 3 mois d'un équivalent temps-plein entre le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} juin 2022. Cette période pourra être soit 3 mois consécutifs ou une période de 12 semaines fractionnées en 3 temps.

Temps de préparation

Une rencontre sera organisée **en septembre 2021** avec les acteurs du territoire susceptibles de participer au projet. Cette rencontre, en présence du journaliste-résident, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du professionnel retenu. A l'issue de cette rencontre, un calendrier des actions pourra être établi.

Conditions financières

La rémunération du journaliste en résidence est prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire. Elle se monte à 12 000 euros pour les 3 mois de la résidence et couvre la rétribution sur l'ensemble des temps de préparation et d'intervention lié à la résidence sur le territoire, ainsi que les frais de restauration du journaliste.

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis prend en charge :

- Un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sur chaque période de résidence.
- Le coût de l'hébergement sur le territoire : mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée et équipé d'un accès internet.
- Les frais de déplacements sur le territoire sur la base d'un forfait kilométrique de 500 euros

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements et titulaire du permis.

Cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes du Pays d'Ancenis et du journaliste accueilli sera établie.

2. CADRE OPÉRATIONNEL

Note de contexte

Le Pays d'Ancenis est un territoire de tradition rurale dont 70 % de l'espace est à vocation agricole. Il est positionné entre l'agglomération nantaise et l'agglomération angevine, au nord de l'axe de communication historique que constitue la Loire.

Le Pays est très bien desservi par tous les moyens de liaison (routier, fluvial, ferroviaire et aéroporté). Le sud est favorisé, toutefois le nord y est bien relié par un maillage de routes.

Le Pays d'Ancenis compte 20 communes et 68 000 habitants en 2017. Ancenis-Saint-Géréon, la commune centre regroupe 11 000 habitants. Le scénario de développement du territoire du Schéma de cohérence territoriale est basé sur une évolution démographique de 1.6% par an. Globalement, le territoire est bien peuplé avec une densité d'habitants moins élevée que dans le reste du

département. La population du Pays d'Ancenis est jeune, l'indice jeunesse est de 1.40 (contre 1.16 pour la Loire-Atlantique).

Si pendant longtemps, le Pays d'Ancenis s'est caractérisé par une croissance économique importante et une faible évolution démographique, celle-ci croît de façon régulière en particulier sur l'axe ligérien et l'ouest du territoire notamment du fait du dynamisme de la ville centre Ancenis et de l'agglomération Nantaise. La situation économique reste favorable (taux chômage 7.2 % en 2009).

Mais en raison de sa spécialisation industrielle, le Pays d'Ancenis a une population à faible niveau de diplôme et de qualification avec une majorité d'ouvriers et d'employés (64% contre 55% au niveau départemental) et des revenus moyens inférieurs à la moyenne départementale.

Le nord ne bénéficie pas directement de la dynamique métropolitaine nantaise et se trouve excentré par rapport aux grands axes de communication du département. Le poids démographique est plus faible ainsi que la dynamique économique et le niveau de vie de la population.

Le territoire bénéficie de nombreux équipements culturels, sociaux et éducatifs : un réseau de 27 bibliothèques, des salles de spectacle, des écoles de musique, des cinémas, un centre d'art. Ainsi que de nombreuses écoles, collèges et lycées. Il bénéficie également d'un maillage associatif important.

PILOTAGE DE LA RESIDENCE

La résidence sera pilotée par le service culture de la communauté de communes. Il aura comme mission de guider le ou la journaliste dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec les acteurs locaux culturels et éducatifs et le suivi de la mise en place des actions menées.

ATTENDUS SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

Actions éducatives en direction des enfants et des jeunes :

- Interventions au sein d'établissements scolaires (élémentaires/collèges) pour faire découvrir le métier de journaliste, éclairer le processus de production de l'information, apprendre à décrypter les informations d'une part, et sensibiliser les adolescents aux enjeux de l'utilisation des réseaux sociaux et d'internet d'autre part.
- Interventions dans un cadre extra-scolaire auprès d'un public jeune, pour des actions spécifiques avec les structures jeunesse du territoire (foyer des jeunes, centre de loisirs, ...).
- Interventions auprès d'un public jeune dans un cadre extra-scolaire en lien avec le réseau des bibliothèques.

Actions en direction d'un public adulte :

- Formation d'enseignants, d'animateurs, de bibliothécaires : fabrique de l'information, décryptage des médias, analyse des différents types de médias, ...
- Conférences/débats/rencontres/ateliers avec un public adulte en lien avec le réseau des bibliothèques.

3 ELIGIBILITE ET SELECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invités à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires à fournir suivantes :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre ;
- Un curriculum vitae
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de la sélection (site internet, blog, liste de vos productions journalistiques, etc...)

COMITE DE SELECTION

Le comité sera composé de représentants :

- De la communauté de commune du Pays d'Ancenis
- De la DRAC
- De l'éducation nationale
- De professionnels

Ce comité se réunira début septembre 2021 et recevra les candidat(e)s présélectionné(e)s.

4 CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 4 juillet 2021.

Les dossiers doivent être adressés **uniquement par voie numérique** avant **le 4 juillet 2021 dernier délai** aux adresses suivantes :

DRAC : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Communauté de communes du Pays d'Ancenis : animation-solidarite@pays-ancenis.com

